

NOTE

Expéditeur :
DGI
Destinataire(s) :
CODIR DTR –
Tous services

INTERIM DE LA DIRECTION DU CHENAL ET DES TRAVAUX MARITIMES

Date : 3 – JUIL. 2023

Considérant :

- La décision n°2023/01 – DTR – DGD en date du 04 janvier 2023 portant délégation de signature aux directeurs sectoriels et chefs de service ;

Durant l'absence de Ludovic GRABNER, Directeur du Chenal et des Travaux Maritimes, du 10 au 28 juillet 2023, l'intérim sera assuré par :

- Yazid MOUSSIOUNE, Secrétaire Général, pour la période du 10 au 14 juillet 2023, puis
- Xavier LEMOINE, Directeur de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, du 17 au 28 juillet 2023,

à l'effet d'exécuter les actions visées par la décision visée ci-avant et relevant du niveau d'habilitation du délégué.

Cette décision prend effet à compter de sa publication par voie électronique sur le site web de HAROPA PORT.

Le Directeur Général Délégué

Dominique RITZ

